

Document: EB 2011/104/R.34/Rev.1
Agenda: 10(e)(iii)
Date: 13 December 2011
Distribution: Public
Original: English

E



Enabling poor rural people
to overcome poverty

President's report

Proposed loan and grant to the Kingdom of Morocco for the

Agricultural Value Chain Development Project in the Mountain Zones of Al-Haouz Province

Note to Executive Board representatives

Focal points:

Technical questions:

Mounif Nourallah
Country Programme Manager
Tel.: +39 06 5459 2367
e-mail: m.nourallah@ifad.org

Dispatch of documentation:

Kelly Feenan
Head, Governing Bodies Office
Tel.: +39 06 5459 2058
e-mail: gb_office@ifad.org

Executive Board — 104th Session
Rome, 12-14 December 2011

For: Approval

Contents

Abbreviations and acronyms	i
Map of the project area	ii
Financing summary	iii
Recommendation for approval	1
I. Strategic context and rationale	1
A. Country and rural development and poverty context	1
B. Rationale and alignment with government priorities and RB-COSOP	1
II. Project description	2
A. Project area and target group	2
B. Project development objective	2
C. Components/outcomes	2
III. Project implementation	3
A. Approach	3
B. Organizational framework	3
C. Planning, monitoring and evaluation, and learning and knowledge management	3
D. Financial management, procurement and governance	4
E. Supervision	5
IV. Project costs, financing, benefits	5
A. Project costs	5
B. Project financing	5
C. Summary benefit and economic analysis	6
D. Sustainability	6
E. Risk identification and mitigation	6
V. Corporate considerations	6
A. Compliance with IFAD policies	6
B. Alignment and harmonization	7
C. Innovations and scaling up	7
D. Policy engagement	7
VI. Legal instruments and authority	7
VII. Recommendation	8
Annex	
Negotiated financing agreement (Accord de financement négocié)	9
Appendix	
Logical framework (Cadre logique)	

Abbreviations and acronyms

DPA	Provincial Agriculture Department
INDH	National Human Development Initiative
PDRZMH	Rural Development Project in the Mountain Zones of Al-Haouz Province

Kingdom of Morocco

Agricultural Value Chain Development Project in the Mountain Zones of Al-Haouz Province

Financing summary

Initiating institution:	IFAD
Borrower:	Kingdom of Morocco
Executing agency:	Ministry of Agriculture and Maritime Fisheries
Total project cost:	US\$9.13 million
Amount of IFAD loan:	SDR 4.10 million (equivalent to approximately US\$6.38 million)
Amount of IFAD grant:	SDR 0.09 million (equivalent to approximately US\$0.14 million)
Terms of IFAD loan:	18 years, including a grace period of three years, with an interest rate equal to the reference interest rate per annum as determined by the Fund semi-annually
Cofinancier:	National Sheep and Goat Association (ANOC)
Amount of cofinancing:	US\$0.16 million
Contribution of borrower:	US\$2.3 million
Contribution of beneficiaries:	US\$0.12 million
Appraising institution:	IFAD
Cooperating institution:	Directly supervised by IFAD

Recommendation for approval

The Executive Board invited to approve the recommendation for the proposed loan and grant to the Kingdom of Morocco for the Agricultural Value Chain Development Project in the Mountain Zones of Al-Haouz Province, as contained in paragraph 43.

Proposed loan and grant to the Kingdom of Morocco for the Agricultural Value Chain Development Project in the Mountain Zones of Al-Haouz Province

I. Strategic context and rationale

A. Country and rural development and poverty context

1. **Country economic context.** Morocco is a middle-income country with an estimated population of 31.2 million. Average population growth rate fell sharply from 2.04 per cent to 1.1 per cent between the two periods 1982-1994 and 2002-2008. Total GDP at current prices rose from US\$61 billion in 2005 to US\$98 billion in 2010, and GDP per capita, from US\$1,920 to US\$2,920, representing growth of 52 per cent over five years.
2. Overall, economic prospects for 2011 are good. Thanks to Morocco's sound macroeconomic situation, its real economy has weathered the effects of the global crisis well. Projections call for an increase in GDP of 4.4 per cent in 2011, as compared to a rate of 3.5 per cent in 2010, an increase mainly driven by domestic demand, and to a lesser degree rapidly increasing exports. Inflation is expected to remain low at around 2 per cent.
3. **Rural poverty.** Economic progress in Morocco has brought a decline in the poverty rate from 15.3 per cent in 2000-2001 to 9 per cent in 2006-2007. Despite this overall decrease, poverty and vulnerability rates remain high in rural areas at 14.5 per cent and 23.6 per cent, respectively, in 2007. Rural poverty is mainly caused by constraints on the development of the agriculture sector, the country's main activity, which include: (i) inadequate access to water resources; (ii) poor technical training; (iii) high illiteracy rates; (iv) an ageing population (almost half of the country's agribusiness operators are over 55); (v) inefficient farming systems (among 1.5 million farms with an average size of 5.8 ha, landless farmers and smallholder farmers with plots of less than 3 ha still account for half); (vi) weak small producer organizations; (vii) limited access by smallholder farmers to rural financial services; (viii) limited value added by agro-industrial processing; (ix) limited access to remunerative markets for the sale of produce; and, consequently (x) low productivity and incomes.
4. **Country poverty reduction strategy.** Faced with the need to address the disparity between rural and urban areas, the Government has put in place over the past decade programmes and policies specifically aimed at fighting rural poverty, in particular the National Human Development Initiative (INDH) in 2005 and the Green Morocco Plan in 2008 – a new agricultural development strategy whose second pillar targets smallholder farmers in isolated areas and focuses on promoting community solidarity among them with a view to improving their livelihoods.

B. Rationale and alignment with government priorities and RB-COSOP

5. **Rationale.** In collaboration with the Government of Morocco, IFAD has decided to finance this project in the same area as another IFAD-supported intervention – the

Rural Development Project in the Mountain Zones of Al-Haouz Province (PDRZMH), which closed in 2010. This latter project resulted in the construction of major infrastructure in support of irrigation, water and soil conservation, access to remote areas, drinking water supply, literacy training for the local population and their organization into associations, as well as agricultural development, specifically by distributing fruit trees (i.e. olive and apple trees) and establishing income-generating activities. The proposed project seeks to consolidate the gains made under the previous project, focusing its activities on the development of three value chains (olive, apple and mutton) deemed the most promising and with greatest potential impact on the incomes of the target groups, in terms of the promotion and marketing of produce.

6. **Alignment with government priorities and RB-COSOP.** The Government and IFAD have jointly undertaken this project within the framework of planned interventions under the country strategic opportunities programme (COSOP) 2009-2014 and the second pillar of the Green Morocco Plan. The project is fully consistent with the strategic objectives of both the plan and the COSOP.

II. Project description

A. Project area and target group

7. **Project area.** The project will be implemented in the area covered by the previous project (see paragraph 5 above), which includes the following rural communes among the 17 covered previously: Sidi Bedhaj, Ouled M'Taa, Amaghra, Dar Jamaa, Ouzguita, Lalla Takerkoust (foothills), Ouirgane, Azegour, Anougal, Talat N'Yaakoub, Ighil, Imegdhal, Ijoukak and Tizguine (mountain zones). The project area has a population of 78,000 and arable land covers approximately 29,500 ha, of which 11,140 ha are irrigated.
8. **Target group.** The project targets smallholder farmers, small-scale livestock producers, women, young people and landless people who now or potentially could earn a livelihood from products in the three value chains. Most of the farmers maintain very small plots of land, which are either irrigated or use the *bour* system. The project will directly benefit about 33,000 people, of whom approximately 55 per cent will be women.

B. Project development objective

9. **Overall objective.** The overall project objective is to contribute to alleviating rural poverty through a sustainable increase in the incomes of women, men and young people involved in three agricultural production subsectors deemed significant and promising: olives, apples and mutton.
10. **Specific objectives.** The project's specific objectives are as follows: (i) raise the productivity of farms producing for the three targeted subsectors and the quality of their produce; (ii) add value to the targeted products through processing and packaging; and (iii) increase producers' access to remunerative markets.

C. Components/outcomes

11. **Components.** In order to achieve its objectives, the project has four components: (i) support for developing the olive value chain; (ii) support for developing the apple value chain; (iii) support for developing the mutton value chain; and (iv) project organization, coordination and management.
12. **Expected outcomes.** Implementation of the three main components is expected to have the following results: (i) better yields for smallholders from olive and apple orchards and from sheepstock by means of appropriate production techniques; (ii) an improvement in product quality in the three value chains; (iii) diversification of products in the three subsectors through processing and packaging; (iv) product certification for designation of quality and origin labelling; and (v) better prices for small-scale producers by facilitating direct access to markets, particularly to niche

markets given that the project targets the local market – surrounding towns and villages – and regional markets – large urban centres with a strong tourist presence, making them of particular relevance to value chain by-products.

III. Project implementation

A. Approach

13. The project will be implemented over five years. A participatory approach will be used in developing the subsectors. This will entail vertical integration of the three value chains with a focus on activities at critical points (promotion and marketing of quality produce at the farm gate) by organizing smallholders around these points to enable them to capture the value added that now goes to intermediaries operating in the three value chains.

B. Organizational framework

14. **Coordination.** The Ministry of Agriculture and Maritime Fisheries will have overall responsibility for the project. It will be supervised by the Agricultural Development Agency, which was set up to implement the Green Morocco Plan. The project will make use of the plan's coordination structures at the national, regional and provincial level.
15. **Project management.** The director of the Provincial Agriculture Department (DPA) provincial will act as project manager and deputy authorizing officer for capital and current expenditures. Under the supervision of the Regional Directorate of Agriculture (DRA), the provincial director will oversee the management of project activities and project coordination, with the support of the project management unit (PMU).
16. In order to make use of human resources available under the PDRZMH and benefit from their experience and know-how, the PMU will be composed in part by DPA personnel and in part by specialists provided by the project manager, under technical assistance contracts, especially with regard to product promotion, certification and marketing.
17. **Technical services involved in project implementation.** Project implementation will involve the two main DPA services in Marrakesh, which implemented the previous IFAD-supported project in the area: the Project Implementation Service (SMOP) and the Outreach and Support Service (SVA). The SMOP will be responsible for implementing component 1 and 2 (supporting development of the olive value chain and apple value chain, respectively). The SVA will deal with implementing the third component (supporting development of the mutton value chain) and will provide coaching and training support for the other two components. Specialized personnel will be hired under the project's technical assistance provisions to assist the agencies.
18. **Partnerships.** The project will entail establishing various partnerships with other organizations, such as the National Office for Food Safety (ONSSA), the National Sheep and Goat Association (ANOC), the Development Cooperation Office (ODECO) and the Agricultural Development Finance Corporation (SFDA). Synergies and complementarities will be sought out with other rural poverty reduction programmes, specifically under the INDH and the Social Development Agency (ADS).

C. Planning, monitoring and evaluation, and learning and knowledge management

19. **Planning.** An annual workplan and budget will guide the planning of project activities. This will present: (i) physical and financial outputs to date, cumulatively and for the current year; (ii) a detailed description of project activities for the upcoming year; (iii) sources and uses of funds; and (iv) a procurement plan for the

upcoming year that includes a list of contracts, purchase orders, and supply, works and consulting contracts required for project implementation over the next 12 months, as well as the proposed procurement methods pursuant to national regulations and those set out in the financing agreement and IFAD's procurement guidelines.

20. **Monitoring and evaluation system.** As a result of the PDRZMH, the DPA in Marrakech put in place a Results and Impact Management System (RIMS). This system will be strengthened and tailored to the needs of the new project. This will entail: (i) introducing a software application that provides for activity planning, monitoring physical and financial outputs, evaluating results and impacts and monitoring disbursements; (ii) conducting a baseline impact survey; (iii) conducting an impact survey at project completion; and (iv) developing a website to disseminate information on project achievements, current contracts and major stakeholders.
21. Indicators have been established for each project component and the relevant data for these indicators and beneficiaries of the activities will be gender-disaggregated to determine the number of women who have actually benefited from activities.
22. **Knowledge and innovation management.** The diverse nature of the project components, activities and innovations will generate a significant knowledge base on a variety of themes related to the value chain links of the three subsectors, especially in terms of product promotion and marketing. These innovations will be captured by the project management structures and used to enhance lessons learned and best practices resulting from the implementation of activities. Lessons learned will be widely circulated among project partners, including beneficiaries, and will also be shared with other projects. This information will be distributed by means of workshops, seminars, and the creation of a network among the various DPA services and between the latter and the other project partners. Audio and written visual aids will be produced to disseminate project-generated knowledge more broadly. Capitalization of knowledge and knowhow will be strengthened by the project website to be created and by the Near East, North Africa and Europe Division Karianet network, to disseminate experience acquired through implementation of IFAD-funded projects in the region.

D. Financial management, procurement and governance

23. **Financial management system and cash flow.** The loan and grant funds will be transferred to two separate designated accounts; reimbursement by the Government of previous expenses will also be channelled to these accounts, in line with the provisions of the financing agreement. Designated accounts in local currency will be opened in the project's name at the General Treasury of the Kingdom of Morocco. The Government's contribution will be disbursed by the DPA in Marrakesh, in line with prevailing national procedures.
24. **Retroactive financing.** The loan and grant accounts may be used to cover expenses in all five categories listed in annex II to the financing agreement, when incurred prior to effectiveness but after the financing has been approved by the IFAD Executive Board, on the condition that the total amount thereof does not exceed the equivalent in Moroccan dirhams of US\$800,000. Such expenses will be deemed to be eligible if they meet these conditions. They will cover the cost of the activities planned for the first phase of the project, specifically in connection with setting up the PMU, purchasing working aids, training farmer trainer teams, purchasing equipment, entering into partnerships, organizing producers, and mobilizing women and young people to start up small projects.
25. **Procurement and governance.** The national procurement system is aligned with the principles underlying IFAD's procurement guidelines, namely those of free competition, fairness, impartiality, integrity, transparency, good governance and anticorruption measures. The general rule for procurement is open bidding; the use

of direct contracting will be extremely limited and strictly regulated. Moreover, the following steps have been taken to strengthen governance aspects of the project: (i) creation of a website to post all contracts awarded under the project; (ii) specific accounting for project operations will be arranged within the PMU; (iii) accounts will undergo annual auditing by the General Inspectorate of Finance, as agreed by IFAD; and (iv) certified audit reports will be transmitted to IFAD not later than six months after the end of each budget exercise, and will include a statement of the adequacy of the executing agency's accounting and internal control systems, together with a separate opinion regarding statements of expenditure and the designated accounts.

E. Supervision

26. The project will be directly supervised by IFAD, which will involve annual monitoring and supervision missions.

IV. Project costs, financing, benefits

A. Project costs

27. The total project cost is approximately US\$9.13 million. Base costs account for US\$8.3 million, or 91 per cent of total costs. Physical and price contingencies represent US\$0.79, or 8.7 per cent of total costs and 9.5 per cent of base costs. Investment capital amounts to US\$7.79 million, or 93.5 per cent of base costs and 85.4 per cent of total costs. Operating costs account for only 6.55 per cent of base costs.

B. Project financing

28. **Financing terms and conditions.** It is proposed that IFAD provide to the Kingdom of Morocco a loan in the amount of US\$6.38 million, on ordinary terms, and a grant in the amount of US\$0.14 million to help finance the Agricultural Value Chain Development Project in the Mountain Zones of Al-Haouz Province. The loan will have a term of 18 years, including a grace period of three years, with an interest rate equal to the reference interest rate per annum as determined by the Fund semi-annually.
29. **Financing partners.** IFAD loan and grant funds will account for 71.5 per cent of the total project cost. The Government's contribution will be US\$2.3 million, or 25.4 per cent of total costs and will serve to cover taxes resulting from project implementation and recurrent costs relating to operating expenses such as staff salaries, travel and office equipment. The beneficiaries will contribute an estimated US\$0.12 million, or 1.3 per cent of the project cost, while the contribution of the National Sheep and Goat Association – one of the main financing partners – will total US\$0.16 million, equivalent to 1.8 of the project cost (see table below).

Project financing plan, by component (Millions of United States dollars)

Component	Government		IFAD loan		IFAD grant		ANOC		Beneficiaries		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
1. Support for olive value chain	0.74	24.2	2.25	73.3	0.03	1.0	-	-	0.05	1.5	3.07	33.6
2. Support for apple value chain	0.82	23.3	2.54	71.9	0.11	3.2	-	-	0.05	1.5	3.53	38.6
3. Support for mutton value chain	0.42	24.7	1.11	64.5	-	-	0.16	9.6	0.02	1.2	1.71	18.8
4. Project organization, coordination and management	0.33	39.9	0.49	60.1	-	-	-	-	-	-	0.82	9.0
Total project cost	2.32	25.4	6.38	69.9	0.14	1.6	0.16	1.8	0.12	1.3	9.13	100.0

C. Summary benefit and economic analysis

30. **Main benefits.** The main economic benefits of the project will be increased income resulting from higher productivity and product quality upstream along the three value chains, and the creation of value added through product enhancement and improved access to remunerative markets downstream.
31. **Economic analysis.** The economic internal rate of return (EIRR) of the project is 18.2 per cent, which exceeds the opportunity cost of capital of 9 per cent. The sensitivity analysis found the EIRR to be robust in the face of variations in costs and benefits.

D. Sustainability

32. The sustainability of project activities and an exit strategy were taken into consideration in the project design. Correspondingly, the following steps will be taken during implementation: (i) tailoring project activities to the needs and management and maintenance capacity of all beneficiaries, which will enhance stakeholder commitment to achieving results, and maintaining and managing outputs; (ii) strengthening the independence of all professional organizations involved in project activities, which could benefit from economic activities where the earnings generated will provide a sustainable source of financing for maintaining the investments funded by the project or of social infrastructure already in place; (iii) organizing awareness-raising and training workshops, as well as continuous support, to build the capacity of professional organizations (groups with members) to defend their interests and allow them to evolve into second-tier structures such as unions or economic interest groups that can ensure that project gains endure; and (iv) involving the SFDA, from the outset, in funding the needs of the beneficiaries in terms of investments, smallholders' farming expenses and a working capital fund for cooperatives to ensure the smooth running of product facilities set up by the project. During the final phase of the project, the PMU will begin a gradual handover (exit strategy) to beneficiaries' organizations to ensure sustainability.

E. Risk identification and mitigation

33. The main risks facing the project and the mitigation measures provided for in the project design are as follows: (i) lack of specialized human resources for project implementation, to be mitigated by using technical assistance to hire the required staff; (ii) climate change with long periods of drought, to be offset by disseminating water-saving techniques, best practices for pasturage and livestock, group purchase and storage of livestock feed for the mutton subsector; (iii) ineffective management of cooperatives, to be mitigated by continuing support for these organizations and regular management audits; (iv) health risk for products of development facilities, to be mitigated by ongoing support in compliance with the country's health regulations; and (v) limited cash flow of small producers, to be mitigated by entering into a partnership with SFDA, a financial institution set up specifically to finance small farmers and promoters of small development facilities lacking collateral to access formal credit.

V. Corporate considerations

A. Compliance with IFAD policies

34. The project is aligned with the objectives of the Morocco country strategic opportunities programme (COSOP) 2009-2014 in the following ways: (i) enhancing the participation of rural communities in development; (ii) increasing access by rural poor groups, especially women and young people, to viable and appropriate financial services; and (iii) promoting access to water and more effective agricultural techniques. It is fully consistent with the IFAD Strategic Framework 2011-2015, IFAD's strategies for climate change and knowledge management, and

the Fund's policies on the environment and natural resource management, innovation, rural enterprises, rural finance and targeting.

B. Alignment and harmonization

35. The project is in line with the national agricultural development strategy known as the Green Morocco Plan, and will be integrated within it. The second pillar of the plan, in particular, covers development of the agriculture sector and includes an objective to increase the incomes of the most vulnerable smallholder farmers. The project will consolidate the investments made by the Green Morocco Plan in Al-Haouz Province.
36. The project will be implemented in full synergy with the programmes funded by the National Human Development Initiative. In terms of implementation modalities, it will be harmonized with the Millennium Challenge Account, the public development bank Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) and other donors involved in implementing the second pillar of the Green Morocco Plan.

C. Innovations and scaling up

37. **Project innovations.** The main innovations of the project at the local and national level are: (i) adoption of a vertical approach to value chain development that focuses on the critical points of adding value and marketing; (ii) development of diversified by-products for all three value chains, (iii) use of technological innovations rather than traditional manufacturing protocols for some products; and (iv) assistance for smallholders and beneficiaries of small development projects in the areas of marketing, certification of origin and quality, and strengthening their business bargaining power with value chain operators.
38. **Scaling up.** The project will pilot and validate a range of approaches and tools to implement the innovations mentioned above with a view to scaling them up in other mountainous zones of Morocco.

D. Policy engagement

39. Through its implementation, the project will serve as a reference platform to assist the Government of Morocco in enriching its development strategy for mountain zones, particularly in the area of developing agricultural value chains specific to these ecosystems, thus contributing to improving the livelihoods of the inhabitants.

VI. Legal instruments and authority

40. A programme financing agreement between the Kingdom of Morocco and IFAD will constitute the legal instrument for extending the proposed financing to the borrower. A copy of the negotiated financing agreement is attached as an annex.
41. The Kingdom of Morocco is empowered under its laws to receive financing from IFAD.
42. I am satisfied that the proposed financing will comply with the Agreement Establishing IFAD and the Lending Policies and Criteria.

VII. Recommendation

43. I recommend that the Executive Board approve the proposed financing in terms of the following resolution:

RESOLVED: that the Fund shall make a loan on ordinary terms to the Kingdom of Morocco in an amount equivalent to four million one hundred thousand special drawing rights (SDR 4,100,000), and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

RESOLVED FURTHER: that the Fund shall provide a grant to the Kingdom of Morocco in an amount equivalent to ninety thousand special drawing rights (SDR 90,000) and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

Kanayo F. Nwanze
President

Accord de financement négocié:

"Projet de développement de filières agricoles dans les zones montagneuses de la Province d'Al Haouz (PDFAZMH)"

(Négociations conclues le 6 décembre 2011)

Numéro du prêt: _____-MA

Numéro du don: _____-MA

Nom du Projet: Projet de développement de filières agricoles dans les zones montagneuses de la Province d'Al Haouz (PDFAZMH) ("le Projet").

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

et

Le Royaume du Maroc ("l'Emprunteur")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

Conviennent par les présentes de ce qui suit:

Préambule

- A) Par accord, en date du 25 juillet 2001, le Fonds a accordé au Royaume du Maroc un prêt pour le financement du Projet de développement rural dans les zones montagneuses de la Province d'Al Haouz (PDRZMH) – prêt FIDA No. 556-MA – qui s'est clôturé le 31 mars 2011;
- B) Le Fonds a accepté d'accorder un prêt et un don à l'Emprunteur afin de capitaliser les acquis du PDRZMH, conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord.

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 ("les Conditions générales") et leurs éventuelles modifications postérieures sont annexées au présent document. L'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord, à l'exception des dispositions mentionnées au paragraphe 2 de la Section E ci-dessous. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt et un don ("le financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.
4. Pour les besoins du présent Accord, le terme "Emprunteur" s'applique également au Royaume du Maroc en tant que bénéficiaire du don.

Section B

1. A. Le montant du prêt est de quatre millions cent mille Droits de tirage spéciaux (4 100 000 DTS).
- B. Le montant du don est de quatre-vingt-dix mille Droits de tirage spéciaux (90 000 DTS).
2. Le prêt est accordé à des conditions ordinaires.
3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l'Euro.
4. L'année fiscale débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement des intérêts sont exigibles le 15 juillet et le 15 janvier.
6. L'Emprunteur fournit des fonds aux fins du Projet pour un montant approximatif de 18,56 millions de dirhams marocains correspondant au montant des coûts récurrents relatifs aux dépenses de fonctionnement correspondant aux salaires et déplacements du personnel et à l'entretien des équipements et des bureaux et des taxes générées par la mise en œuvre du Projet.

Section C

1. L'Agent principal du Projet est le Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime (MAPM).
2. Les autres parties au Projet sont les partenaires concernés par la mise en œuvre du Projet.
3. La date d'achèvement du Projet est fixée au cinquième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

Section D

Le Fonds assure l'administration du prêt et du don et la supervision du Projet.

Section E

1. Les éléments ci-dessous constituent des conditions préalables aux décaissements, celles-ci s'ajoutent à la condition prévue à la Section 4.02 b) des Conditions générales.
 - a) Le Directeur de la Direction provinciale de l'agriculture (DPA) de Marrakech a été nommé Directeur du projet.
 - b) L'Unité de gestion du projet (UGP) a été mise en place au sein de la DPA, et, en consultation avec le Fonds, le Chef de l'UGP, le spécialiste en marketing des produits alimentaires, l'ingénieur arboricole, l'ingénieur en industries agro-alimentaires, l'ingénieur zootechnicien, les deux sociologues, le spécialiste en suivi-évaluation et le comptable ont été sélectionnés conformément aux dispositions du présent Accord. Le Chef de l'UGP sera désigné parmi les cadres précités.

2. Les dispositions prévues à la Section 4.08 a) des Conditions générales ne s'appliquent pas au présent Accord. Par conséquent les dépenses, spécifiées au paragraphe 2 de l'Annexe 2 du présent Accord, engagées avant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement mais après l'approbation du financement par le Conseil d'administration du Fonds et n'excédant pas un montant total en dirhams marocains équivalent à la somme de 800 000 USD peuvent être honorées à partir du Compte de prêt et du Compte de don et seront considérées comme admissibles si elles remplissent les critères définis dans le document de conception finale.
3. Le présent Accord entrera en vigueur à la date de réception du Décret portant approbation de l'Accord de financement.
4. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le FIDA:

Président
Fonds international de développement
agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Pour l'Emprunteur:

Ministre de l'économie et des finances
du Royaume du Maroc
Ministère de l'économie et des finances
Boulevard Mohammed V
Quartier Administratif
Rabat, Maroc

Le présent Accord, en date du _____, a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour l'Emprunteur.

Pour le Fonds
Kanayo F. Nwanze

Pour l'Emprunteur

Annexe 1

Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Zone du Projet.* Le Projet sera réalisé au sein de la zone qui avait été couverte par le PDRZMH. Il concerne 14 communes rurales parmi les 17 couvertes par ce projet, à savoir: Sidi Bedhaj, Ouled M'Taa, Amaghras, Dar Jamaa, Ouzguita, Lalla Takerkoust (zone de piémont), Ouirgane, Azegour, Anougal, Talat N'Yaakoub, Ighil, Imegdal, Ijoukak et Tizguine (zone de montagne). La population totale de la zone du Projet est de 78 000 habitants et la superficie agricole utile d'environ 29 500 ha, dont 11 140 ha irrigués (la "zone du Projet").

2. *Population cible.* Les bénéficiaires du Projet sont les populations les plus vulnérables vivant en milieu rural notamment les petits agriculteurs et petits éleveurs, femmes, jeunes, et ruraux sans terre qui tirent ou peuvent tirer leur revenu de l'exploitation des produits des trois filières. La majorité des agriculteurs ont des exploitations, en bour et en irrigué, de taille très réduite. Le Projet bénéficiera directement à environ 33 000 personnes, dont environ 55% de femmes.

3. *Objectif global.* L'objectif global du Projet est de contribuer, dans le cadre du Plan Maroc vert (PMV), Pilier II et de la Stratégie d'intervention du FIDA au Maroc, à l'allègement de la pauvreté rurale par la croissance de manière durable des revenus des femmes, des hommes et des jeunes ruraux pauvres impliqués dans trois filières de production agricole, à savoir, les olives, les pommes et la viande rouge ovine.

4. *Objectifs spécifiques.* Les objectifs spécifiques du Projet sont les suivants:

- a) Améliorer la productivité des exploitations agricoles concernées par les trois filières et la qualité de leurs productions;
- b) Valoriser les produits de ces filières par la transformation et le conditionnement; et
- c) Améliorer l'accès des producteurs à des marchés rémunérateurs.

5. *Composantes.* Le Projet comprend les composantes suivantes i) appui au développement de la filière olive; ii) appui au développement de la filière pomme; iii) appui au développement de la filière viande ovine; et iv) organisation, coordination et gestion du Projet.

Composante 1. Appui au développement de la filière olive

5.1. L'objectif de la composante est l'amélioration de la productivité des plantations, la valorisation des produits et l'amélioration des conditions de commercialisation.

Les activités prévues dans le cadre de la composante viseront à:

- a) Améliorer les rendements des plantations d'olivier conduites par les petits agriculteurs par le biais de techniques de production adéquates, notamment en matière de taille, de fertilisation et de traitement;
- b) Améliorer la qualité des olives, notamment par le biais de techniques de récolte adéquates, de stade de récolte et de réduction des délais de transport et de séjour dans les unités de transformation;

- c) Diversifier les produits générés par la filière à travers la transformation et le conditionnement;
- d) Certifier les produits en termes de signes distinctifs de qualité et d'origine; et
- e) Faciliter l'accès direct aux marchés, notamment à des marchés de niche, pour les petits producteurs afin de leur garantir des prix rémunérateurs.

Pour ce qui est de la commercialisation, le Projet visera principalement le marché local et régional, et plus particulièrement le marché constitué par les villes et villages alentour et plus spécifiquement les grandes agglomérations urbaines à forte fréquentation touristique.

Composante 2. Appui au développement de la filière pomme

5.2. L'objectif de la composante est l'amélioration de la productivité des plantations, la valorisation des produits et l'amélioration des conditions de commercialisation.

Les activités prévues dans le cadre de la composante viseront à:

- a) Améliorer les rendements des plantations de pommier conduites par les petits agriculteurs par le biais de techniques de productions adéquates, notamment en matière de taille, de fertilisation, de traitement et d'éclaircissage;
- b) Améliorer le calibre des fruits;
- c) Diversifier les produits générés par la filière à travers la transformation et le conditionnement;
- d) Certifier les produits en termes de signes distinctifs de qualité et d'origine; et
- e) Faciliter l'accès direct aux marchés pour les petits producteurs afin de leur garantir des prix rémunérateurs.

Pour ce qui est de la commercialisation, le Projet visera principalement le marché local et régional, et plus particulièrement le marché constitué par les villes et villages alentour et plus spécifiquement les grandes agglomérations urbaines à forte fréquentation touristique.

Composante 3. Appui au développement de la filière viande ovine

5.3. L'objectif de la composante est l'amélioration des revenus des groupes cibles (petits éleveurs, femmes et jeunes) à travers: i) l'organisation professionnelle des éleveurs; ii) l'amélioration de la productivité des troupeaux; et iii) la valorisation et une meilleure commercialisation des produits de la filière.

Les activités prévues dans le cadre de la composante viseront à:

- a) Améliorer les caractéristiques zootechniques et la productivité des élevages ovins;
- b) Diversifier les productions de la filière à travers la transformation de certains produits de l'élevage (cuir, laine);
- c) Certifier, en termes de signes distinctifs d'origine et de qualité, les produits de la filière; et

- d) Parvenir à des prix rémunérateurs pour les produits développés dans le cadre de la composante, et partant, à de meilleurs revenus pour les petits producteurs.

Composante 4. Coordination et gestion du Projet

5.4. La coordination et la gestion du Projet seront assurées par les structures et organes institués au niveau national, régional et provincial dans le cadre de la mise en œuvre du PMV Pilier II selon les modalités décrites dans la Section II ci-dessous.

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. Coordination

1. Le MAPM, en sa qualité d'Agent principal du Projet, assume l'entière responsabilité de l'exécution du Projet. L'Agence pour le développement agricole (ADA) en tant qu'agence chargée de la mise en œuvre du PMV assurera la supervision globale et la coordination du Projet au niveau central selon la réglementation en vigueur.

2. Aux niveaux régional et provincial, la coordination du Projet suivra les procédures du manuel de mise en œuvre des projets relevant du Pilier II du PMV, soit:

2.1. Au niveau régional, le Comité régional prévu par le PMV, présidé par le Wali de la Région, et composé de représentants des directions centrales concernées du MAPM, de la Direction régionale de l'agriculture (DRA) (qui assurera le secrétariat du Comité), du Conseil régional et de la Chambre régionale d'agriculture de Marrakech-Tensift-Al Haouz, pourra être élargi, selon les besoins, à d'autres partenaires du Projet dont principalement, l'Office national de sécurité et de santé alimentaire (ONSSA), l'Office du développement de la coopération (ODCO), la Délégation régionale de l'artisanat et du tourisme, l'Agence de développement social (ADS), la Société financière pour le développement agricole (SFDA), etc. Ce Comité, conformément au manuel des procédures du PMV, se réunira une fois par an et assurera: i) la coordination entre les différents partenaires régionaux du Projet; ii) l'examen des requêtes de recours des bénéficiaires; et iii) la mobilisation des ressources financières complémentaires nécessaires.

2.2. Au niveau provincial, le Comité provincial de coordination du PMV supervisera et coordonnera la mise en œuvre du Projet. Le Comité sera présidé par le Directeur de la DPA, il se réunira au moins une fois par an et assurera: i) la coordination entre les partenaires provinciaux; ii) la convergence et l'intégration entre les programmes et projets provinciaux (Initiative nationale de développement humain - INDH, autres bailleurs de fonds, Plan de développement régional de l'artisanat - PDRA, Programme national des routes rurales - PNRR, etc.); iii) l'appui et la mobilisation des financements complémentaires; iv) la présentation du Plan de travail et budget annuel (PTBA); et v) le suivi global du Projet.

B. Gestion

3. *Direction du Projet*

L'agence d'exécution du Projet sera la DPA de Marrakech. Le Directeur de la DPA sera le Directeur du Projet et le sous ordonnateur de ses dépenses d'investissement et de fonctionnement. Il aura la responsabilité de la gestion de l'ensemble des activités du Projet et de sa coordination et sera assisté par une UGP dont les modalités de constitution, la composition et les responsabilités sont décrites ci-après.

4. *Unité de gestion du Projet*

4.1. *Établissement.* L'UGP sera créée par décision du Ministre de l'agriculture et de la pêche maritime.

4.2. *Composition et responsabilités.* L'UGP sera composée: i) d'un Chef de l'UGP, désigné parmi les cadres de l'UGP et justifiant d'une expérience en gestion de projet. Il sera chargé d'élaborer les PTBA et les programmes d'activité mensuels, d'établir les budgets annuels du Projet et les contrats avec les différents partenaires et d'assurer la coordination avec les différentes structures chargées de la mise en œuvre du Projet; ii) d'un spécialiste en suivi-évaluation qui assurera le suivi des activités du Projet à travers la mise en place du Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI), du Système d'information géographique (SIG) et du système de suivi-évaluation, l'élaboration des situations et rapports d'activité du Projet et la circulation de l'information entre les différents partenaires du Projet; iii) d'un comptable qui assurera la gestion financière du Projet; iv) de deux sociologues qui assureront la sensibilisation, l'organisation et l'accompagnement des populations cibles; v) d'un spécialiste en marketing des produits alimentaires qui sera chargé d'assister et d'accompagner les groupements et coopératives en matière de commercialisation; vi) d'un ingénieur en industries agro-alimentaires qui assurera l'encadrement et la formation des coopératives des filières pommes et olives en matière de techniques de production, de qualité, de certification et/ou de labellisation ainsi qu'en ce qui concerne les aspects environnementaux; vii) d'un ingénieur arboricole qui assurera le suivi de la mise en œuvre des activités des deux composantes d'appui au développement des deux filières olive et pomme à l'amont; et viii) d'un ingénieur zootechnicien pour le suivi de la filière viande ovine étant entendu que l'encadrement des éleveurs et des unités de valorisation des productions ovines sera assuré par l'Association nationale ovine et caprine (ANOC) à travers une convention de partenariat. Un juriste assistera et appuiera ponctuellement la Direction du Projet et les organisations professionnelles constituées dans le cadre du Projet en matière de contractualisation avec les différents partenaires du Projet.

C. Mise en œuvre

5. *Phasage*

Le Projet sera exécuté en trois phases successives suivantes:

- 5.1. Phase 1: Première année du Projet consacrée à la mise en place de l'UGP, à l'acquisition des moyens de travail, à la formation des équipes d'encadrement des agriculteurs, à l'acquisition des outils nécessaires à cet encadrement, à l'engagement des partenariats, à l'organisation des producteurs et à la mobilisation des femmes et des jeunes porteurs de petits projets, au lancement des études de faisabilité des projets de valorisation, au lancement des appels d'offres des nouvelles plantations de pommier, au lancement des études de schémas d'aménagement et d'avant-projet d'irrigation, et à l'établissement des contrats avec les organisations des bénéficiaires.
- 5.2. Phase 2: Deuxième et troisième années du Projet consacrées à la poursuite de l'organisation des bénéficiaires, à la réalisation des investissements en matière de développement de la filière ovine, à l'élaboration d'un protocole d'accord avec les populations sur les interventions en matière d'aménagements pour la rationalisation de la gestion de l'eau d'irrigation, au lancement des travaux topographiques et des études d'exécution de ces aménagements ainsi que des marchés de travaux y afférents, à l'exécution des plantations de pommier et à la mise en œuvre des itinéraires techniques de production, à l'installation des unités de valorisation des produits des trois filières et à la réalisation des modules de formation en matière de qualité des produits et de gestion des coopératives.

5.3. Phase 3: Quatrième et cinquième années du Projet correspondant à l'engagement des investissements et activités en matière d'amélioration de la production et de la qualité, de valorisation, de certification et/ou labellisation et de commercialisation des produits. Par ailleurs, au début de la quatrième année, l'UGP préparera une stratégie de sortie qui précisera, entre autres, les mesures nécessaires pour assurer la durabilité des investissements au-delà de la date d'achèvement du Projet.

5.4. Chacune des trois phases de mise en œuvre du Projet sera déclenchée une fois que les indicateurs de performance de la phase précédente, dont les valeurs seront définies lors de l'enquête de base, seront satisfaits. Les critères qui suivent constitueront les critères de déclenchement de la phase 2: i) constitution légale des coopératives et élaboration d'un protocole d'accord avec les organisations représentatives des bénéficiaires (Association d'usagers d'eau d'irrigation - AUEA, associations, coopératives, groupements ANOC); ii) fonctionnement effectif de ces organisations; et iii) taux d'adoption par les agriculteurs des techniques de conduite des vergers et des élevages. Les indicateurs qui constitueront les critères de déclenchement de la phase 3 sont: i) la réalisation et les conclusions des études de faisabilité des projets de valorisation et d'aménagement; ii) le fonctionnement des structures de gestion des investissements (traditionnelles ou modernes); et iii) les résultats physiques et financiers des unités de valorisation.

6. *Mise en œuvre des composantes*

6.1. La mise en œuvre des composantes 1 et 2 sera assurée par le Service de mise en œuvre des projets (SMOP) avec l'aide du Service de la vulgarisation et de l'Appui (SVA) pour tout ce qui concerne les activités d'appui aux producteurs. La mise en œuvre de la composante 3 sera assurée par le SVA. Les moyens humains de ces deux services seront renforcés par la mise à disposition de l'ingénieur arboricole et de l'ingénieur en industries agro-alimentaires au niveau du premier et du zootechnicien au niveau du deuxième. Ils assureront la coordination entre l'UGP, les services techniques et les partenaires du Projet. Par ailleurs, des techniciens en arboriculture, en technologie alimentaire et en commercialisation, seront engagés par le biais d'un contrat d'assistance technique conclu sur la base d'un appel d'offres national pour l'encadrement et l'accompagnement des agriculteurs et des promoteurs de petits projets en matière de production en verger, de gestion, de qualité et de mise en marché des produits. En outre, il sera procédé au renforcement de l'UGP, des services de la DPA et du Centre de travaux agricoles (CT) d'Amizmiz en moyens matériels.

6.2. Des partenariats seront conclus notamment avec l'ONSSA en matière de contrôle de la qualité, de prophylaxie et de santé animale, avec l'ODCO pour l'appui aux coopératives, avec la Délégation régionale au tourisme et à l'artisanat en matière d'appui à la commercialisation des produits transformés des filières, avec l'ANOC qui assurera l'organisation, l'encadrement, la formation et l'accompagnement pour la valorisation et la commercialisation des produits de la filière ovine, et avec la SFDA pour le financement des petits agriculteurs et des coopératives bénéficiaires des actions du Projet.

D. Suivi-évaluation

7. Dans le cadre du PDRZMH, la DPA de Marrakech a pu mettre en place un système performant de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI). Ce système sera renforcé et adapté aux caractéristiques du présent Projet. Il est prévu, dans le cadre du Projet: i) la formulation d'un plan d'action pour remédier aux insuffisances du PDRZMH sur la base des résultats de l'étude d'impact figurant dans le rapport d'achèvement de ce dernier; ii) la mise en place d'une application informatique qui permettra la programmation des activités, le suivi des réalisations physiques et financières, l'évaluation des résultats et impacts et le suivi des décaissements; iii) la réalisation d'une enquête de base; iv) la réalisation d'une enquête d'impact à l'achèvement du Projet; et

v) la mise en place d'un site web pour assurer la circulation de l'information sur les réalisations du Projet, les marchés en cours et les acteurs principaux.

8. Des indicateurs ont été établis pour chacune des composantes du Projet et les valeurs relatives à ces indicateurs seront évaluées pour permettre de chiffrer les impacts du Projet sur les groupes-cible. Compte tenu du fait que les organisations de base des agriculteurs (groupements, associations et coopératives) constituent un aspect fondamental dans la mise en œuvre du Projet et sa durabilité, une attention particulière sera accordée aux indicateurs de fonctionnement de ces organisations.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du prêt et du don.* Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt et du don ainsi que le montant du prêt et du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant du prêt affecté (Exprimé en DTS)	Montant du don affecté (Exprimé en DTS)	% des dépenses autorisées à financer
1. Aménagements et travaux	1 050 000		100% HT% et hors contribution du Gouvernement et des bénéficiaires
2. Véhicules	120 000		100% HT
3. Équipements et matériels	1 110 000	90 000	100% HT et hors contribution du Gouvernement et des bénéficiaires
4. Formation, animation et études	320 000		100% HT
5. Appui et assistance technique	1 090 000		100% HT et autres financements
Non alloué	410 000		
Total	4 100 000	90 000	

2. *Financement rétroactif.* Les comptes de prêt et de don pourront être utilisés afin de couvrir les dépenses, au titre des cinq catégories de dépenses ci-dessus, engagées, avant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement mais après l'approbation du financement par le Conseil d'administration du FIDA, à condition que leur montant total ne dépasse pas l'équivalent en dirhams marocains de 800 000 USD. Ces dépenses seront considérées comme des dépenses admissibles si elles en remplissent les conditions. Elles couvriront les coûts des activités prévues pour la première phase du Projet, notamment celles relatives à la mise en place de l'UGP, l'acquisition des moyens de travail, la formation des équipes d'encadrement des agriculteurs, l'acquisition des outils nécessaires, l'engagement des partenariats et l'organisation des producteurs et mobilisation des femmes et des jeunes porteurs de petits projets.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la Section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l’Emprunteur de solliciter des retraits du Compte de prêt et du Compte de don si l’Emprunteur n’a pas respecté l’une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le Fonds a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d’avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

- a) *Taxes.* L’Emprunteur prend en charge l’ensemble des droits, impôts et taxes grevant les biens et services nécessaires au Projet. La valeur de l’ensemble de ces taxes est considérée comme constituant une partie de la contribution de l’Emprunteur.
- b) *Recrutement et affectation du personnel.* Le recrutement des membres de l’UGP, et des techniciens pour assurer l’encadrement de proximité des bénéficiaires du Projet se fera par le biais de l’assistance technique, par voie d’appel d’offres national, et par l’affectation au Projet du personnel du MAPM.
- c) *Gestion du personnel.* La gestion du personnel sera soumise aux procédures en vigueur sur le territoire de l’Emprunteur. Le personnel sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat ou à leur affectation en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement ou la nomination du personnel de l’UGP ainsi que la décision de mettre fin à leurs fonctions ou à leur affectation se fera en consultation avec le Fonds.
- d) *Egalité.* Toute discrimination fondée sur le sexe, l’âge, l’appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l’Emprunteur. Cependant, l’Emprunteur s’engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Projet.
- e) *Conventions.* Le MAPM s’engage à signer les Conventions cadres avec les partenaires concernés, soit l’INDH, l’ANOC, l’ONSSA, l’ODCO, la SFDA et la Chambre régionale d’agriculture concernée, dans les six mois suivant le jour de l’entrée en vigueur de l’Accord de financement.
- f) La DPA de Marrakech mettra à la disposition de l’UGP les locaux nécessaires à son bon fonctionnement.

Logical framework

DESCRIPTION DU PROGRAMME	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VÉRIFIABLES	SOURCES DE VÉRIFICATION	HYPOTHESES (H) ET RISQUES (R)
Objectif général			
Contribuer à l'allègement de la pauvreté rurale par la croissance, de manière durable, des revenus des femmes, des hommes et des jeunes ruraux pauvres impliqués dans trois filières de production agricole (olives, pommes et ovine).	A l'achèvement du projet, le nombre de ménages dont l'indice d'accumulation de biens s'est amélioré a augmenté et la taille des enfants de moins de 5 ans ainsi que leur poids se sont améliorés.	Enquêtes SYGRI sur accumulation des biens et malnutrition des enfants au démarrage, à la mi-parcours, et à l'achèvement du projet	<ul style="list-style-type: none"> • H. Synergie avec les Programmes nationaux et sectoriels
Objectifs de développement			
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la productivité des exploitations agricoles concernées par les trois filières et la qualité de leurs productions; - Valoriser les produits de ces filières par la transformation et le conditionnement; et - Améliorer l'accès des producteurs à des marchés rémunérateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le revenu moyen de l'exploitation agricole de la zone du projet a augmenté de 15% à la fin du projet. - Au terme du projet, 75% des organisations de base de valorisation des productions sont fonctionnelles et viables et ont accès à des marchés rémunérateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Statistiques agricoles de la DRA • Rapport annuel sur les indicateurs SYGRI • Enquêtes SYGRI à mi-parcours, et l'achèvement du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • H. Les bénéficiaires du projet visent bien le groupe cible • H. Les ressources humaines sont qualifiées
Résultats du projet			
Composante. 1: Développement de la filière 'olive'			
Amont de la filière:			
<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des conditions d'utilisation des eaux d'irrigation et renforcement des capacités des AUEA - Création de coopératives de services «métier» de jeunes ruraux - Augmentation des rendements et amélioration de la qualité des olives 	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions concernant l'irrigation sont réalisées à 100% - 70% des AUEA sont fonctionnelles - 3/5 coopératives de services «métier» sont fonctionnelles et viables - Les rendements sont augmentés de 30% en année de croisière - La qualité des fruits est améliorée de 50% 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel sur les indicateurs SYGRI • Enquêtes sur les rendements et les prix 	<ul style="list-style-type: none"> • H. Moyens humains suffisants • R. Sécheresse sur plusieurs années • H. Adoption par les agriculteurs des techniques préconisées
Aval de la filière:			
<ul style="list-style-type: none"> - Organisation des producteurs en coopératives - Mise en place des unités de valorisation des produits de la filière gérées sous forme coopérative - Amélioration de la qualité de l'huile - Amélioration de la commercialisation de l'huile et des produits dérivés 	<ul style="list-style-type: none"> - Les quatre coopératives de valorisation sont constituées et sont fonctionnelles - Trois unités de transformation sont installées et ont adopté les technologies recommandées - 50% de la quantité d'huile produite est conforme aux normes de qualité - Deux produits et dérivés sont labellisés et commercialisés à prix élevés 	<ul style="list-style-type: none"> • Comptes de gestion des coopératives • Fiches de traçabilité interne, fiches d'enregistrement des BPF, BPH, et sécurité sanitaire • Fiches de produits élaborés portant les quantités et qualités • Certificats qualité 	<ul style="list-style-type: none"> • H. Moyens humains suffisants pour l'encadrement des coopératives • H. Normes sanitaires appliquées

DESCRIPTION DU PROGRAMME	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VÉRIFIABLES	SOURCES DE VÉRIFICATION	HYPOTHESES (H) ET RISQUES (R)
Composante 2: Développement de la filière 'pomme'			
Amont de la filière: - Amélioration des conditions d'utilisation des eaux d'irrigation - Création des coopératives de services «métier» - Augmentation des rendements et amélioration du calibre et de la qualité des pommes - Augmentation des prix perçus par les petits agriculteurs	- Les actions d'irrigation sont réalisées à 100% - 70% des AUEA sont fonctionnelles - Trois coopératives de services «métier» sont fonctionnelles et viables - Les rendements sont augmentés de 25% en moyenne (selon l'âge des arbres) en année croisière - Le % de gros calibre des pommes est augmenté de 23 à 32%	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel sur les indicateurs SYGRI • Rapports et enquêtes par l'UGP 	<ul style="list-style-type: none"> • H. Moyens humains suffisants • R. Sécheresse sur plusieurs années • H. Adoption par les agriculteurs des techniques préconisées
Aval de la filière: - Organisation des producteurs en coopératives - Mise en place des unités de valorisation des produits de la filière - Amélioration de la commercialisation des pommes conditionnées et des produits dérivés	- Cinq coopératives de valorisation sont constituées et fonctionnelles - Quatre unités de conditionnement et de transformation sont installées et ont adopté les technologies recommandées - Deux produits dérivés sont labellisés et commercialisés à prix élevés	<ul style="list-style-type: none"> • Fiches de traçabilité interne, fiches d'enregistrement des BPF, BPH, et sécurité sanitaire • Certificats SDOQ et HACCP • Comptes de gestion des coopératives 	<ul style="list-style-type: none"> • H. Appui aux coopératives par l'AT et l'ODCO • H. Normes sanitaires appliquées
Composante 3: Développement de la filière 'ovine'			
Amont de la filière: - Organisation et formation des éleveurs - Amélioration de la conduite du cheptel - Renforcement du disponible fourrager par stockage d'aliments de bétail - Mise en place de petits projets pour les femmes Aval de la filière: - Appui à la commercialisation des animaux engraisés à l'occasion de l'Aid Al Adha - Valorisation du cuir et de la laine	- Quatre groupements d'éleveurs sont créés - 30% des éleveurs ont amélioré la conduite de leur cheptel - Quatre centres de stockage d'aliments de bétail sont mis en place et bénéficient à 60% des membres des groupements - Les deux unités de valorisation prévues sont mises en place et fonctionnelles	Rapports annuels sur les indicateurs SYGRI Rapports trimestriels et annuels de l'ANOC	<ul style="list-style-type: none"> • H. Convention signée avec l'ANOC • H. Contrat d'assistance technique engagé • H. Coopératives fonctionnelles